

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-DN24

présenté par

M. Dufosset, M. Monnier, M. Tesson, Mme Lelouis, Mme Galzy, Mme Rimbart, M. Jenft, M. Limongi, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lechon, Mme Florence Goulet, M. Tonussi, Mme Auzanot, M. Bernhardt, M. Bilde, M. Blairy, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, M. Evrard, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, M. Gery, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Griseti, M. Guibert, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, M. Lioret, Mme Loir, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Ménagé, M. Muller, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Robert-Dehault, M. Sanvert, M. Schreck, M. Taverne, M. Villedieu, M. Weber et M. Allisio

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	10 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accélérer et amplifier le développement du quantique militaire.

Réduire l'incertitude : tel est l'un des objectifs des stratèges et tacticiens militaires. Pour l'atteindre, les technologies quantiques représentent une ressource très prometteuse, notamment parce qu'elles recèlent une puissance de calcul inédite. C'est un avantage-clé dans les domaines de la cryptographie (cyberguerre), de l'ISTAR (renseignement, surveillance, acquisition de cibles et reconnaissance), de la conception des matériels, de l'optimisation des chaînes d'approvisionnement, ainsi que pour l'efficacité des systèmes de frappe et de défense, d'une part, de commandement et de contrôle, d'autre part.

La maîtrise de ces technologies est en soi un enjeu stratégique qui mobilise les grandes puissances comme la Chine ou les Etats-Unis : les moyens qu'y consacrent ces dernières croissent chaque année de manière exponentielle (25% par an prévus pour la période 2024-2035). La France est déjà alignée sur cette tendance, comme en témoigne le lancement, en mars dernier, par l'Agence du numérique de l'armement (Direction général de l'armement), du projet Proqcima, lequel vise à développer deux ordinateurs quantiques d'ici 2032, grâce à 500 millions d'euros mobilisés sur dix ans. Mais il faut aller plus vite et plus loin.

En conséquence, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 10 000 000 euros pour l'action n°07 « Commandement et maîtrise de l'information » du programme n°146 « Equipement des forces » et, afin de respecter l'impératif de recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme n°144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».